

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF121

présenté par
Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, M. Brigand, Mme Blin, M. Liégeon, Mme Corneloup et
Mme Petex

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	600 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
"désendetttement de l'Etat" (ligne nouvelle)	600 000 000	0
TOTAUX	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2025, le budget de l’AME représentait 1,2 milliard d’euros pour environ 480.000 bénéficiaires, et la loi de finances pour 2026 ne prévoit aucun effort budgétaire sur cette ligne en la maintenant à 1 208 300 000 euros !

Depuis 2017, la dépense d'AME de droit commun a progressé de plus de 47 % ! L'évolution incontrôlable de cette dépense s'explique non seulement par la dynamique de consommation de soins des bénéficiaires mais aussi et surtout par l'explosion de leur nombre au cours des dernières années. Le précédent ministre de l'intérieur lui-même a estimé « entre 600 000 et 900 000 » le nombre d'étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire national (audition du 2 novembre 2023 devant la commission des lois du Sénat).

Alors qu'il est demandé aux Français de faire des efforts fiscaux importants, cet amendement vise à baisser significativement les dépenses de l'AME en 2026. Cela permettrait de recentrer cette aide sur les soins urgents et vitaux.

Pour cela, cet amendement vise à prélever 600 millions d'euros sur l'action 2 « Aide Médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » et de les transférer sur une nouvelle action unique d'un nouveau programme intitulé « désendettement de l'État ».